



Conseil d'administration de l'INTEFP du 23 Septembre 2019

Déclaration Liminaire de SUD TAS:

Monsieur le DRH, Monsieur le futur ancien directeur de l'INTEFP,

Le syndicat SUD souhaite la bienvenue dans nos services aux futurs anciens IET de la promotion 2018 et souhaitons également la bienvenue dans notre ministère à la « promotion du centenaire », qui sera la dernière promotion à vous avoir connu comme directeur de l'INT. Espérons que votre successeur aura grand soin de cette nouvelle promotion et de la dernière promotion d'inspecteur du travail stagiaires.

Normalement à la rentrée on prend des bonnes résolutions, mais en cette rentrée plutôt chargée la bonne résolution ça va être de suivre le rythme effréné. Entre la réforme de l'OTE, les retraites, la suppression des instances, il va falloir adopter un rythme de sportif de haut niveau pour suivre. D'ailleurs, c'est à la rentrée qu'on lie les modifications de programme scolaire. Nous espérons que cette année, l'INTEFP n'aura pas encore envie d'innover. Nous demandons à l'INTEFP de bien vouloir revenir au BLED et au BESCHRELLE concernant la formation des IET. Ainsi, le stage en entreprise doit redevenir un stage permettant d'appréhender les relations sociales dans l'entreprise assorti d'un stage ouvrier et non un exercice de conseil RH. De même pour l'étude collective, où l'objectif initial, qui consistait à analyser collectivement une situation donnée dans une DIRECCTE est désormais conçue comme un outil au service des seules entreprises-

Sans parler du désormais célèbre projet « matrice droit du travail 3.02 » pour lequel l'INTEFP a conclu un partenariat avec une entreprise privée, fondée par le PDG de FREE, visant à mettre à sa disposition des élèves fonctionnaires à des fins mercantiles, à savoir « *créer des nouveaux outils numériques afin de faciliter l'accessibilité du droit du travail* » ou encore « *finaliser des projets technologiques permettant d'améliorer le quotidien des professionnels RH* ».

Cette année 2019 restera hélas dans les annales de l'INTEFP comme celle des pressions psychologiques exercées par l'ancien directeur, n'hésitant pas à accroître les tensions existantes et à critiquer ouvertement les expressions syndicales qui ne lui convenaient pas. Les dysfonctionnements majeurs à l'INTEFP ont généré une très grande souffrance au sein de la promotion 2018, avec pour point d'orgue une tentative de suicide par l'un des IET. Nous n'avons cessé depuis plusieurs années de réclamer que les IET soient couverts par un CHST et puissent bénéficier du suivi par un médecin de prévention. Nous attendons les conclusions de cette enquête qui sera présentée au CHST-M du 25 septembre mais d'ores et déjà nous demandons l'arrêt des maltraitances institutionnelles exercées à l'encontre des IET.

Et comme si cela n'était pas suffisant, l'INT s'est encore illustrée récemment dans la gestion désastreuse et particulièrement honteuse d'une alerte, par les organisations syndicales CGT et SUD, d'une situation grave qui s'est passée lors de la formation sur les violences sexistes et sexuelles organisée au bénéfice des IET les 11 et 12 juillet dernier. Lors de cette formation censée combattre les stéréotypes de genre afin de comprendre les violences dont sont victimes

particulièrement les femmes, deux IET ont tenu de façon complètement décomplexée des propos racistes et sexistes et deux élèves inspectrices ont été agressées verbalement.

Pour toute réponse à ces attitudes totalement inappropriée, la direction de l'INTEFP, en la personne de Monsieur QUIPOURT, n'a rien trouvé mieux que de demander à tous les élèves de respecter les opinions d'autrui, estimant que cette situation est une simple manifestation de conflits–interpersonnels.

Si le DRH a écrit à l'ensemble de la promotion que de tels propos et comportement sont prohibés par la loi, il n'en tire pas de conséquences juridiques pour autant et quelle stupéfaction quand, à leur retour à l'INT, les deux victimes des agissements sexistes, se sont vu convoquées toutes affaires cessantes à des entretiens ayant pour point de départ la plainte de l'un des deux messieurs ayant tenus les propos précités. Alors que notre ministère se targue à coup de conférence de presse et de label diversité d'être au top en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les deux victimes se trouvent à devoir s'expliquer de harcèlement notamment sexuel pour avoir eu l'outrecuidance de « croiser et décroiser les jambes » un jour de forte chaleur. Cette convocation ne pouvant selon la responsable pédagogique être différée ne serait-ce que d'une journée. Il aura fallu une nouvelle interpellation des syndicats SUD et CGT pour surseoir à cet entretien. Nous vous demandons donc à nouveau de prendre toute mesure de protection des victimes, de recevoir la plainte des victimes de ces agissements et de prendre les responsabilités qui sont les vôtres.

Concernant l'ordre du jour de ce CA, nous noterons qu'une réunion de deux heures un lundi matin convoqué un jour de grève et d'audience dans l'affaire TEFAL, pour valider le CR du dernier CA, valider le nouveau Bail du CIF de Nantes, n'a d'intérêt que par la nomination du nouveau Directeur, M. LANOUZIERE. Quand à vous Monsieur BAILBE, nous pouvons enfin le dire « mais oui, mais oui, l'école est finie ! »

Réponses de l'administration :

Sur la tentative de suicide, Pascal BERNARD, président par intérim du CA nous explique qu'il y a eu une enquête impartiale, de façon sereine et objective. Sur les agissements sexistes, il trouve que c'est une « regrettable histoire » qu'une enquête administrative est en cours et que l'on avisera après.

Concernant, le rattachement des IET à un CHSCT, Marie Françoise LEMAITRE nous explique que les IET sont hors champs du décret de 82. Mais que dans certaines autres écoles de fonction publique, les élèves sont rattachés au CHSCT de leur école. L'administration envisage donc le rattachement des IETs au CHSCT local de l'INTEFP.

Point 1 pour information : suivi du contrat d'objectif 2016-2018

Comme au dernier CA, le document est illisible. Le conseil d'administration sera associé au prochain contrat pour 2019-2021. On pourra toutefois déplorer que les objectifs soient surtout comptables. D'ailleurs, M. QUIPOURT directeur des études, n'est pas capable de nous dire combien d'agent de catégorie C ont eu accès à une formation.

Point 2 pour consultation : nomination du nouveau directeur

C'était l'objectif principal de ce CA, entériner la nomination de M. Hervé LANOUZIERE comme nouveau directeur. La date de départ de l'actuel étant fixé au 1^{er} Octobre. Nous noterons que comme d'habitude, il s'agit d'un homme et que de mémoire d'agent, aucune femme n'a été directrice de l'INTEFP. Notre interrogation porte donc sur le nombre de femmes candidate au poste. M. BERNARD nous répond qu'aucune femme ne s'est porté candidate. Bernard BAILBE nous

confirme qu'il n'y a pas eu de candidate même si des femmes ont porté un intérêt. Pascal BERNARD note qu'il « faudrait se poser la question de l'égalité professionnelle sur l'attractivité de ce poste ».

Vote :

Pour : 13

Abstention : 3

Contre : 0

Point 3 pour consultation : renouvellement du bail du CIF de Nantes

Malgré l'intervention d'un négociateur immobilier et un avis favorable mais sous réserve de France Domaine. L'INTEFP maintient son CIF à Nantes. Le loyer annuel a été fortement revu à la hausse.

Vote :

Pour : 14

Abstention : 2

Contre : 0

Point 4 pour consultation : Dématérialisation des bulletins de salaires des agents

Passage obligé pour la direction de l'INTEFP, le conseil d'administration doit acter la dématérialisation des bulletins de salaire. Nous avons interrogé la DRH sur un éventuel droit d'option des agents à savoir la possibilité de conserver un bulletin de salaire papier, l'administration nous a dit que non, sous réserve de l'approbation du CA.

Vote :

Pour : 11

Abstention : 3

Contre : 2